

**Examen de Terminologie**  
**prof Benouna Redha**

nom/.....

groupe/.....

pre nom/.....

numéro.....

**exercice 1** : traduisez les expressions suivantes en arabe

**1-Le droit international public** : il régit les rapports entre les Etats et les organisations internationales, il inclut notamment le droit des traités.

.....  
.....

**2- Le droit constitutionnel** : fixe les règles de base d'organisation de l'Etat et de fonctionnement de l'Etat et de l'ensemble des institutions publiques à caractère politique, il est situé au sommet des sources de droit.

.....  
.....

**3- Les conventions internationales** : Il s'agit des accords conclus entre deux ou plusieurs Etats et régis par le droit international. La constitution de 2011 consacre la convention internationale en tant que source supra-législative.

.....  
.....

**4-La jurisprudence** : c'est l'ensemble des arrêts et jugements qui ont été rendus par les cours et les tribunaux pour la solution d'une situation juridique donnée et notamment dans l'absence d'un texte de loi.

.....  
.....

**exercice 2** : traduisez les mots suivants en arabe

autorité publique = ..... légitime défense =.....

Force publique =..... centralisation =.....

tribunal =..... incrimination =.....

**exercice 3:** traduisez les mots suivants en français

..... = عقوبة

..... = تدابير امن

..... = شرعى

..... = عقوبة

..... = تعبير عن الإرادة

..... = مصادرة

BONNE CHANCE